

Une meilleure retraite pour les agriculteurs ?



Une meilleure retraite pour les agriculteurs ?

L'Assemblée nationale a voté, jeudi 18 juin, une proposition de loi pour rehausser le montant des pensions de 75 à 85 % du Smic. Mais l'application du texte proposée par le député communiste du Puy de Dôme, André Chassaigne, est repoussée à 2022 par la majorité.

La fédération du Gers du Parti communiste communique :

Jeudi 18 juin, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité la proposition de loi portée depuis 2017 par le député communiste André Chassaigne en faveur de la revalorisation des retraites agricoles [1].

Ce vote concrétise une première avancée attendue depuis des décennies par les retraités agricoles et leurs représentants syndicaux et associatifs.

Le minimum de pension pour une carrière complète de chef d'exploitation passera ainsi à 85 % du Smic, avec une revalorisation moyenne de 120 euros mensuels au 1er janvier 2022 pour près de 200.000 retraités actuels, mais aussi pour les futurs retraités.

Le texte sera examiné prochainement au Sénat. Le groupe des sénatrices et sénateurs communistes continuera à défendre la mise en application de cette avancée au 1er janvier 2021 et sans écrêtement pour les poly-pensionnés.

Fruit d'un long travail, cette première avancée doit permettre de continuer à tracer le chemin d'une reconnaissance à la hauteur de tous les travailleurs de l'agriculture, et en particulier des femmes, et de leur garantir un haut niveau de protection sociale

[1] **NDLR** : la pension mensuelle brute touchée par les chefs d'exploitation atteint actuellement autour de 953 € en moyenne pour les hommes et 852 € en moyenne pour les femmes.